

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 9 septembre 2026**

Nombre de conseillers municipaux en exercice = 27 ; de présents = 25 ; de votants = 27

L'an deux mille vingt-six, le neuf septembre à vingt heures zéro minutes, le conseil municipal de la Commune de QUÉVERT étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe LANDURÉ, Maire de QUÉVERT.

Date de convocation : 3/09/2026

Date de publication : 11/09/2026

PRÉSENTS : Mmes et MM Philippe LANDURÉ, Eric YGER, Françoise LÉOST-TRÉMEL, Jean-Michel WILMET, Mélanie DEQUÉ, Antoine DEGUEN, Nathalie BONNOUVRIER, Alain BLOT, Nadège GOUY, Joseph BRAULT, Yannick LUCAS, Sandrine BESSON, Magaly BOZEC, Séverine FROSTIN, Maryam ABOU-MERHI, Bénédicte RUISSEAU, Claire PEYROTTE, Clément ROUSSEAU, Jérémy FRANCOIS, Thomas DUBOIS, Sophie RIBAUT, Gérard TARDIF, Béatrice ROBINARD, Maëva MARCHIX, Daniel YAHIA

ABSENTS :

ABSENTS EXCUSES : Dimitri GÉA (pouvoir à Maëva MARCHIX), Nathan RENOUVEL (pouvoir à Gérard TARDIF)

SECRETAIRE DE SEANCE : Nathalie BONNOUVRIER



AFFAIRE 2026.058 : MOTION POUR LA PRESERVATION DES URGENCES DE L'HOPITAL DE DINAN ET L'AVENIR D'UN PROJET HOSPITALIER COHERENT SUR LE TERRITOIRE DE SANTE N°6

Considérant que l'hôpital de Dinan couvre un bassin de vie de plus de 100 000 habitants intégrant des communes de Dinan Agglomération et de la Côte d'Emeraude, dans toute leur diversité, et ce, sans tenir compte de l'affluence touristique non négligeable en période estivale,

Considérant que le service des urgences, est la porte d'entrée principale pour les patients en situation critique 24h/24h, 7 jours sur 7, et que les engagements pris ces dernières années par l'ARS Bretagne visaient à garantir l'ouverture 24h/24h d'un service d'urgence sur l'Hôpital de Dinan, service accueillant plus de 25 000 patients par an,

Considérant que toute réduction d'activité ou fermeture nocturne entraînerait une dégradation de la prise en charge des soins de proximité ainsi qu'un allongement des délais d'accès aux soins et un transfert de patients vers les centres de Saint-Malo, Saint-Brieuc ou Rennes, pouvant dépasser les 30 minutes, et ce vers des hôpitaux déjà saturés,

Considérant que cet allongement pourrait mettre en danger la vie des patients, lorsque ceux-ci se trouvent notamment dans les zones les plus éloignées des principaux hôpitaux en capacité de les prendre en charge, et que cette situation s'inscrirait en contradiction complète avec les engagements pris ces dernières années par l'ARS Bretagne sur le Territoire de Santé N°6,

Considérant l'investissement quotidien des équipes médicales et paramédicales de l'hôpital, malgré les tensions sur les effectifs, et le manque de clarté sur le projet de santé, censé pourtant structurer l'offre de soin sur le territoire,

Considérant enfin la perte de confiance vis-à-vis des engagements pris par les autorités compétentes, et la crainte légitime que les acteurs du territoire portent sur l'avenir de l'offre au sein du Groupe Hospitalier Rance Emeraude, notamment au regard du projet de « Grand Hôpital », objet de multiples annonces contradictoires ces 10 dernières années,

Ainsi, et considérant tous ces éléments, la ville de Quévert, par la présente motion :

Réaffirme son attachement indéfectible au maintien d'un service d'urgences 24h/24h à l'Hôpital de Dinan, service de proximité indispensable,

S'oppose à toute fermeture, réduction d'horaires ou déclassement de service des urgences de Dinan,

Demande à l'Agence Régionale de Santé (ARS) de Bretagne, au Ministère de la Santé
les moyens humains, financiers et matériels nécessaires au fonctionnement pérenne des

Envoyé en préfecture le 11/09/2026

Reçu en préfecture le 11/09/2026

Publié le

ID : 022-212202592-20260909-2026_058-DE

Exige des engagements clairs du Gouvernement, tant financiers, matériels qu'organisationnels afin que le territoire de
Santé N°6 puisse disposer de réelles perspectives quant à la structuration de l'offre hospitalière à décliner sur ce
territoire de plus de 350 000 habitants. Ces perspectives, pour être viables, ne sauraient taire la nécessité de réaffirmer la
place déterminante et le besoin d'attractivité de l'hôpital de Dinan au sein du GHRE, qui doit retrouver sa certification,

Réaffirme que ces financements sont de la responsabilité pleine et entière de l'Etat, comme le précise le code de la
Santé Publique, afin d'assurer une égalité d'accès aux soins partout sur le territoire national,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

A L'UNANIMITE

CHARGE Monsieur le Maire de QUEVERT de transmettre cette motion à Madame la Ministre de la Santé, au
Directeur de l'A.R.S. Bretagne, à Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor, aux Députés et Sénateurs du département, à la
Directrice du GHRE et à la presse locale.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Maire,
Philippe LANDURÉ



Publié le 15 septembre 2026